

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2019, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2019, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir indirectement 18 149 574 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 7,06% du capital et 7,04% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	18 070 529	7,03	18 070 529	7,01
Goldman Sachs & Co. LLC	10 346	ns	10 346	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	68 699	0,03	68 699	0,03
Total Goldman Sachs Group, Inc.	18 149 574	7,06	18 149 574	7,04

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 9 667 529 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 641 232 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 641 224 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre de 7 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 3 novembre 2022 et le 19 décembre 2029 ; et
- 8 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 30 juin 2020.

¹ Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 745 716 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.